ECOLE DE MUSIQUE DE L'ANJOU BLEU
TARIFS 2026 / 2027

• *La classe chantante et la pratique collective sont obligatoires et gratuites pour les instrumentistes.*

	Tarif par élève							
	1 enfant inscrit	**2 enfants inscrits**	**3 enfants inscrits**	**4 enfants inscrits**	**5 enfants inscrits**	**Enfant hors-Pays**	**Adulte**	**Adulte hors-Pays**
Eveil Musical / Atelier Comédie musicale	117 €					168 €		
Eveil musical en famille (1 enfant + 1 adulte)	138 €					188 €		
Classes chantantes **seules** (CC)	225 €	208 €	198 €	188 €	179 €	247 €		
Parcours découverte **seul**	92 €					100 €		
Parcours (si éveil ou CC)	46 €							
Instrument •	430 €	403 €	379 €	357 €	338 €	470 €	530 €	578 €
Instrument en famille (1 enfant + 1 adulte)	450 €	423 €	399 €	378 €	359 €	506 €		
2ème instrument	230 €					250 €	530 €	571 €
Atelier petit collectif	289 €						425 €	
Pratiques Collectives	89 €							
Ateliers collectifs CHAM (Collège Georges Gironde - Segré)	50 € (pour les élèves non-inscrits à l'école de musique)							

Moyens de paiement acceptés : ✓ Chèque bancaire ✓ Chèques vacances ✓ Virement bancaire ✓ Prélèvement automatique (3 fois : septembre, décembre et mars ou 10 fois : de septembre à juin)

Vous pouvez avoir une prise en charge partielle pour les familles domiciliées au Lion d'Angers (CCAS) et Bécon les Granits (Mairie). Il vous faut contacter en direct les services compétents des communes.

Contacts :

Gérard Ramirez - 06 03 10 52 67 - d.ecoledemusique@anjoubleu.com - Le Lion d'Angers et Ombrée d'Anjou
Jérémie Lyonne - 06 37 29 84 91 - jlyonne@anjoubleu.com - Segré
Eric Manceau - 06 37 29 81 10 - emanceau@anjoubleu.com - Candé et Val d'Erdre Auxence
Alice Ramirez-Lyonne - 06 12 45 52 84 - aramirez@anjoubleu.com - Les Hauts d'Anjou

Inscription possible en ligne **https://www.imuse-saiga05.fr/segreen/extranet/preinscription** (accès usager pour les élèves déjà inscrits)

Ou flashez le QR Code

Début des cours lundi 7 septembre 2026

Règlement Intérieur

1- ADMISSION	1-1	L'admission est soumise aux inscriptions. Celles-ci ont lieu chaque année à des dates précisées par voie d'affichage, mail et par la presse (la réinscription d'une année à l'autre des anciens élèves n'est pas automatique). Les réinscriptions doivent se faire pour le 30 juin au plus tard. Passée cette date, l'élève n'aura plus de place réservée et sortira des effectifs.
	1-2	L'admission dans les cours s'effectue en fonction des places disponibles (en particulier pour les disciplines notoirement surchargées – possibilité de listes d'attente). Priorité sera donnée dans un premier temps aux enfants, puis aux adultes. Dans l'ordre suivant 1) habitant sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu avec priorité donnée aux pôles d'enseignements hors Segré et Le Lion d'Angers, 2) sur le territoire hors Pays Segréen dans le département du Maine-et-Loire, 3) hors département. Dans un second temps, des priorités pédagogiques sont définies comme suit : 1) Priorité aux enfants inscrits en Parcours découverte 2) Enfants déjà inscrits à l'école de musique et n'ayant pas fait de parcours découverte 3) Enfants non-inscrits à l'école de musique 4) Adultes. Concernant le piano, si l'instrument personnel de l'élève ne correspond pas à la fiche de renseignement communiquée par les parents, l'inscription sera annulée d'office.
	1-3	Les adultes ne sont admis qu'en fonction des places disponibles dans les cours d'instrument.
	1-4	Le détail du minimum indispensable pour débuter un instrument (matériel, travail personnel…) est indiqué dans le livret « débutant » remis aux familles en début d'année.
2 – FRAIS DE SCOLARITE	2-1	Le montant des droits d'inscription est décidé par délibération du Comité Syndical et affiché à l'Ecole de Musique.
	2-2	La tarification est appliquée suivant la domiciliation principale de la famille. Un justificatif de domicile peut être demandé par l'administration (feuille d'imposition, bail de location, acte d'acquisition…).
	2-3	Les frais de scolarité sont réglés soit au comptant, soit en trois termes égaux par prélèvement. Quand le prélèvement est en 10 fois, il est possible de régler le montant total sur dix termes égaux par prélèvement.
	2-4	Le non-paiement des frais de scolarité après rappel peut entraîner la radiation. L'inscription n'est pas autorisée si l'année scolaire précédente n'est pas totalement payée.
	2-5	**MODALITES DE REMBOURSEMENT : Classes d'instrument** **Le coût d'inscription correspond à un minimum de 30 cours/an. En cas d'absences de professeurs dans l'année, un remboursement sera opéré si ces 30 cours ne sont pas effectués avec un calcul de remboursement basé sur ces 30 cours.** **<u>Demande reçue au plus tard le 30 septembre :</u>** Les droits de scolarité ne seront pas dus à l'exception des frais administratifs de 25 € non remboursables **<u>Demande reçue avant le premier jour des vacances de Noël :</u>** Les droits de scolarité seront dus à hauteur de 50 % plus 25 € de frais administratifs **<u>Demande reçue à partir du premier jour des vacances de Noël :</u>** Les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire. *En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits de scolarité sera remboursée.* **MODALITES DE REMBOURSEMENT : Pratiques collectives et classes chantantes** **<u>Demande reçue au plus tard le 30 septembre :</u>** Les droits de scolarité ne seront pas dus à l'exception des frais administratifs de 25 € non remboursables **<u>Demande reçue avant le 1er jour des vacances de la Toussaint :</u>** les droits de scolarité seront dus à hauteur de 10 % plus 25 € de frais administratifs **<u>Demande reçue avant le premier jour des vacances de Noël :</u>** Les droits de scolarité seront dus à hauteur de 50 % plus 25 € de frais administratifs **<u>Demande reçue à partir du premier jour des vacances de Noël :</u>** Les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire. *En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits de scolarité sera remboursée.*

	2-6	L'Ecole, dans la limite de ses possibilités, permet la location de certains instruments pour les élèves des premières années d'étude instrumentale. Il est fortement conseillé aux familles d'être assurées.
3 – ORGANISATION DE LA SCOLARITE	3-1	Le règlement des études est le cadre référent de l'organisation de la scolarité.
	3-2	L'année scolaire suit le calendrier des établissements publics du premier degré de l'éducation nationale.
	3-3	Il va de soi que la présence, même régulière, d'un élève aux cours n'est pas suffisante pour accomplir des progrès notables. Il est donc indispensable que l'élève consacre le temps minimum requis au travail personnel quotidien à la maison (ce temps peut varier d'une discipline à l'autre et selon les niveaux).
	3-4	Les propositions de jour et heures de cours s'effectuent de la manière suivante. Pour les classes chantantes et pratiques collectives le planning est affiché au sein des pôles d'enseignement et accessible aussi par internet à la fin de l'année scolaire. Pour les classes instrumentales, le professeur prend contact avec les familles au plus tard début septembre.
	3-5	Le Directeur est seul habilité à accorder une dispense de cours, après avis des enseignants concernés, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient.
	3-6	Ne sont admis dans les cours que les élèves inscrits. Les cours se déroulent uniquement dans les locaux affectés à l'école. La réception des parents par les professeurs doit se faire en dehors du temps imparti aux cours et sur rendez-vous. Les enseignants ne peuvent procéder eux-mêmes à l'inscription des élèves. Cette responsabilité incombe à l'administration de l'école de musique qui, elle-seule, peut veiller à la répartition la plus harmonieuse possible des élèves dans les classes d'instruments.
4 - ASSIDUITE	4-1	Tout élève inscrit s'engage à suivre avec assiduité les cours.
	4-2	Toute absence doit être signalée à l'administration ou à l'enseignant. Trois absences consécutives non justifiées peuvent entraîner la radiation définitive.
	4-3	L'absence sans motif valable à tout examen ou contrôle peut entraîner la radiation de l'élève de l'école de Musique.
5 – DISCIPLINE	5-1	Méthodes, partitions, cahiers, papier à musique, ainsi que les petits accessoires pour les instruments en location (embouchures, anches, cordes…) sont à la charge des familles des élèves.
	5-2	La Direction attire l'attention des élèves et des parents sur le caractère illégal et répréhensible de la duplication par photocopie des méthodes et partitions. Une convention avec la S.E.A.M. (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) a été signée autorisant un certain nombre de photocopies par élève et par an. Un timbre, par photocopie, doit être apposé. **L'usage de la photocopie pour les examens est formellement interdit.** Chaque famille d'élève doit se procurer les partitions demandées par les enseignants.
	5-3	Tout dégât causé par un élève aux locaux et au matériel de l'école engage la responsabilité des parents et fera l'objet d'un dédommagement.
	5-4	La présence des parents dans les cours n'est pas autorisée, sauf pour des motifs pédagogiques précis et en accord avec le professeur.
	5-5	Tout différend éventuel entre un professeur, son élève ou les parents, est soumis à l'arbitrage du Conseil Pédagogique.
	5-6	Tout changement (état civil, adresse, numéro de téléphone, email, coordonnées bancaires…) doit être communiqué sans délai au secrétariat.
	5-7	Une tenue vestimentaire correcte est exigée. Les portables devront être mis hors service dans tous les cours sauf pour une utilisation pédagogique.
	5-8	Les cas d'indiscipline ou de manquements graves au présent règlement entraîneront des sanctions qui pourront aller de l'avertissement à la radiation. Ces décisions sont prises en Conseil Pédagogique.

Diffusion du règlement intérieur familles : le règlement intérieur est porté à la connaissance des familles de l'école de musique

le _____ à _____

Nom et prénom : _____

Signature :

Anjou bleu LE PAYS

ECOLE DE MUSIQUE DE L'ANJOU BLEU

Saison Musicale 2026 · 2027

Des rendez-vous musicaux gratuits sur tout le territoire :



Auditions mélangées

- Samedi 12 décembre · La Cigale · Châteauneuf-sur-Sarthe · Les Hauts-d'Anjou — **17h**
- Samedi 30 janvier · Auditorium école de musique · Segré — **16h** et **17h30**
- Samedi 13 février · Salle Emile Joulain · Le Lion d'Angers — **16h** et **17h30**
- Mardi 23 mars · Salle de l'Argerie · Le Louroux-Béconnais · Val-d'Erdre-Auxence — **20h**
- Mardi 6 avril · Salle Expert · Pouancé · Ombrée-d'Anjou — **20h**



Concert des Choeurs

Ensemble Vocal de Pouancé et Le Lion d'Angers

- Dimanche 11 avril · Eglise de Champigné — **15h30**

L'Ensemble Vocal des secteurs du Lion d'Angers et de Pouancé vous propose un concert avec la participation des classes chantantes du Lion d'Angers. Au programme, vous entendrez un répertoire varié, allant de la musique sacrée à la chanson contemporaine, en passant par le Gospel.

En partenariat avec Les Amis de l'église et du patrimoine de Champigné

Musiques Traditionnelles

Département des musiques traditionnelles (atelier folk et classe d'accordéon diatonique)

Comme chaque année, trois initiations aux danses traditionnelles auront lieu durant trois samedis. Nous aurons le plaisir de retrouver Christian Vital (pour expliquer les danses) et « Les danseurs du Thiberge » avec une restitution lors du bal folk.
Les deux thèmes de cette année sont :
« Les danses en rond »
« Les chants à danser »

Avec les écoles primaires Sainte-Marie de Loiré et Saint-Jean-Baptiste de Candé

En partenariat avec Les danseurs du Thiberge accompagné par Christian Vital



Initiations aux danses traditionnelles

1. Samedi 6 février · Salle de l'Amitié · Segré — **14h–15h30**
2. Samedi 20 mars · Salle Expert · Pouancé — **14h–15h30**
3. Samedi 22 mai · Salle de l'Argerie · Le Louroux-Béconnais — **14h–15h30**

Bal Folk & Auditions Mélangées

4. Samedi 5 juin · Salle Beaulieu · Candé — **15h30–19h**

On fête les 35 ans de Vox Campus...

Ensemble Vocal de Segré — avec Vox Campus

Dimanche 23 mai · Eglise de Ste Gemmes d'Andigné · Segré en Anjou bleu — **17h00**

Cela fait maintenant 3 ans que le chœur de Segré partage la scène avec les chœurs et orchestre universitaire d'Angers, Vox Campus ! Ce concert aura comme thématique le Stabat Mater avec une œuvre magnifique de Carl Jenkins. L'œuvre se compose de douze mouvements, dont six utilisent des textes au-delà du poème latin original. Jenkins intègre des langues telles que l'anglais, l'arabe, l'araméen, le grec et l'hébreu, renforçant la profondeur émotionnelle et la résonance culturelle de l'œuvre

Direction musicale : Olivier Villeret

Cheffe de chœur : Oriane Ribalet

En partenariat avec l'association de sauvegarde de l'église de Sainte Gemmes d'Andigné



Vendredi 9 avril · Grand Théâtre d'Angers— **20h** *(payant)*

TEMPS FORT

De quoi vous couper le sifflet !

Orchestre Symphonique – 50 ans de la Bibliothèque Sonore – Présence du vice-champion du monde de sifflet

Samedi 29 mai · Le Cargo · Segré — 15h00

Dans le cadre du Printemps des Orgues, la salle Le Cargo accueille un événement musical original inscrit dans les célébrations du 50e anniversaire de la Bibliothèque Sonore de Segré en Anjou Bleu.

En première partie, la Bibliothèque Sonore retracera cinquante années d'engagement au service de l'accès à la lecture pour tous.

Cette rétrospective sera suivie du concert « De quoi vous couper le sifflet ! ». Il réunira l'organiste Guy-Baptiste Jaccottet, reconnu pour ses remarquables ciné-concerts au festival Premiers Plans d'Angers, et Bertrand Causse, vainqueur du premier concours français de sifflet organisé par Radio Classique et vice-champion du monde à Tokyo.



Accompagnés par l'Orchestre symphonique de l'Anjou bleu, dirigé par David Tellier, les deux solistes proposent un voyage sonore inattendu où le sifflet dialogue avec l'orgue et l'orchestre. De Mozart à Bizet, de Morricone à Piaf et Aznavour, les œuvres prennent une nouvelle couleur, jusqu'au grand final réunissant orgue, orchestre et siffleur dans l'Intermezzo de Cavalleria Rusticana.

Guy-Baptiste Jaccottet, orgue

Bertrand Causse, siffleur

Orchestre symphonique de l'Anjou bleu // David Tellier, direction

En partenariat avec le Printemps des Orgues et la Bibliothèque sonore de Segré

Les Folies du Lion

Orchestre des Mondes et Chœurs du Lion d'Angers et Pouancé

Samedi 12 juin · Parc de l'Isle Briand · Le Lion d'Angers — Horaire à préciser



L'ORCHESTRE DES MONDES invite... SUNSHIP TROOPERS

Préparez-vous à plonger dans l'univers foisonnant de l'incroyable et énigmatique Sun Ra.

Pour ce faire l'Orchestre des Mondes sera épaulé par le quartet intergalactique nantais Sunship Troopers, spécialiste en la matière. Les choeurs adultes de l'école de musique seront également de la partie et viendront prêter leurs voix à cette grande fête cosmique. Attention, décollage !

Direction musicale : Julien Behar

En partenariat avec le service culture de la CCVHA

Samedi 20 mars · Salle Emile Joulain · Le Lion d'Angers — 18h30

Restitution publique de la première rencontre entre les chœurs et l'Orchestre des Mondes, avec Laurène Pierre-Magnani et Guillaume Hazebrouck de Sunship Troopers

GRAND FINAL — JUIN

Comédie Musicale

Ateliers Comédie Musicale, Orchestre à Cordes & Orchestre symphonique

Dimanche 6 juin · Salle Maurice Couraud · Combrée — **17h**

Samedi 26 juin · Salle de l'Entrepôt · Châteauneuf-sur-Sarthe — **20h30**

"L'île au trésor" de Fidel Fourneyron

Une création musicale participative originale qui réunira les enfants de l'atelier Comédie musicale et les musiciens de l'orchestre symphonique de l'école de musique.
Véritables héros de cette aventure, les enfants chanteront et danseront cette adaptation originale du fabuleux roman de Stevenson.

Quels que soient leur âge, leur origine ou leur niveau musical, tous convergent vers le désir de donner le meilleur de soi pour un public convié à revivre à bord de l'Hispaniola les fameuses aventures de Jim Hawkins et Long John Silver.
Les participants donneront vie à une création aussi espiègle que riche en humanité, entre chants de matelot, musiques de films de pirates, chansons enfantines, comédie musicale et jazz. Un grand moment de partage !

Avec la participation des écoles de Bel-Air de Combrée, Brissarthe, Juvardeil





Festi'Guinguette

Orchestre des Mondes & Orchestres Juniors

Vendredi 21 mai · Montreuil-sur-Maine — **19h00**

Fête de la Musique

Vendredi 11 juin · Candé

Samedi 19 juin · Segré

Portes Ouvertes

Vendredi 25 juin · Châteauneuf-sur-Sarthe et Le Louroux-Béconnais

Renseignements et réservations : Gérard RAMIREZ - d.ecoledemusique@anjoubleu.com - 06 03 10 52 67

www.anjoubleu.com

Ecole de musique de l'Anjou bleu

© Ecole de musique de l'Anjou bleu, © MariePétry, © causse_jaccottet__gregoire_fillion, © Julien Borel